



Un paquebot en zone protégée

L'escale du Crystal Serenity dans la baie de Menton a fait jaser. Pour cause : c'est un site Natura 2000. PAGE 9



Le Crystal Serenity dans la baie de Garavan. (repro) 201

MENTON Dimanche, un mégapaquebot d'une capacité de plus de 1 000 passagers a mouillé dans la zone Natura 2000 du Cap Martin, devant la baie de Garavan. Du côté des autorités, tout a été fait dans la légalité.

Le Crystal Serenity a jeté l'ancre en zone protégée

PAR THOMAS RIBAUD / TRIBAUD@NICEMATIN.FR

SAMEDI, LA FÊTE de la biodiversité et dimanche, un mégapaquebot dans une aire marine protégée ? C'est le paradoxe auquel ont pu assister les Mentonnais le week-end dernier. En effet, dimanche, du petit matin à la fin d'après-midi, le Crystal Serenity était à l'ancre, devant la baie de Garavan. Ce mégapaquebot d'une capacité de plus de 1 000 passagers et 650 membres d'équipage ne mesure pas moins de 250 mètres de long et 31 de largeur. « C'est un des plus gros paquebots que Menton ait accueilli », reconnaît le responsable de la police portuaire du port. Ce qui a le don de choquer la secrétaire générale de l'Aspona, Marjorie Jouen. « Son emplacement de mouillage était situé dans la zone Natura 2000 du Cap Martin, qui n'est autre qu'une aire marine protégée. » Avant d'autoriser un tel mouillage, la commune de Menton a-t-elle réalisé une analyse d'incidences Natura 2000 et reçu en conséquence une validation des autorités nationales compétentes ? Nous n'en avons pas trouvé trace dans les publications officielles », souligne le communiqué de presse de l'association environnementale.

Pollution sonore, de l'air, des fonds marins, de l'eau...

L'Aspona rappelle par ailleurs que depuis près de deux ans une pétition lancée par le collectif citoyen Menton autrement (CCMA) réclame l'organisation d'un référendum local à ce sujet. Elle a recueilli à ce jour plus de 2 200 signatures sur le site change.org,

sans que la commune n'y ait jamais répondu. Le CCMA y dénonce les multiples nuisances des paquebots : « La pollution de l'air jusqu'à trois kilomètres de distance du bateau (...), l'épuisement des ressources en eau et en énergie, la pollution de l'eau (...), l'impact sur le milieu marin des ancrages (...), le rejet des eaux usées, la pollution sonore extrêmement perturbatrice pour les oiseaux... ». « On ne peut pas décréter qu'on protège une zone, tout en y autorisant ce type d'activités », tranche Marjorie Jouen.



On ne peut pas décréter qu'on protège une zone, tout en y autorisant ce type d'activités.

MARJORIE JOUEN, ASPONA

Sur ces débats de nature environnementale, le responsable de la police portuaire du port de Menton n'est pas qualifié. En revanche, il affirme que cette escale était parfaitement légale. « Comme pour toutes les croisières qu'on reçoit, les autorisations ont été validées en amont. Quant à la zone de mouillage, il déclare que cette dernière a été déterminée par « un arrêté de la préfecture maritime, élaboré avec les autorités compétentes et en concertation ». Il rappelle au passage qu'au maximum,

le port de Menton ne peut accueillir que dix escales de ce type par an. « Pour laisser mouiller plus de navires, il faudrait faire une demande spécifique pour installer un quai d'accueil. » Et moyennant le responsable de la police portuaire estime que les navires mouillant dans la baie de Garavan envoient une centaine de visiteurs en escale, dans Menton. Un chiffre qui peut monter jusqu'à 600. « Dimanche on a décompté entre 300 et 350 visiteurs. »

Une conséquence des restrictions prises par la Métropole ?

De potentielles retombées économiques qui sont loin de convaincre l'Aspona. L'association a intitulé son communiqué de presse. « Menton ne sera pas la terre d'asile des mégapaquebots chassés de la Métropole de Nice ». En effet, Christian Estrosi a signé le 24 janvier dernier un arrêté pour interdire l'accès aux ports de la métropole des navires transportant plus de 500 passagers. Mais un mois plus tard, il rétrocédait et mouillait la jauge à 2 500 personnes à Villefranche-sur-Mer, contre 3 500 dans la charte croisière durable signée avant l'arrêt par la métropole et Villefranche. Une mesure donc nettement moins impactante, mais qui suffit à faire craindre à l'Aspona des conséquences sur la fréquentation du littoral mentonnais. « Les naufragés de la politique d'Estrosi se retrouvent le bec dans l'eau et se disent "on va aller à Menton" », craint Marjorie Jouen.